

pas ainsi. Cependant même sur la terre, il faut convenir que le talent mérite une distinction, que la dextérité dans l'emploi d'une haute position ou d'un simple métier mérite considération, et que plus le travail est prolongé et fructueux pour celui qui le commande, plus le salaire doit aller en augmentant au profit de celui qui le fait. L'intelligence a son prix pour le moins tout autant que la force. On peut même dire sans exagération : " La plus grosse part du bénéfice est souvent à l'intelligence dirigeante, à la tête qui conçoit, prévoit et ordonne, plutôt qu'au bras qui exécute ou à la machine qui obéit au bras. " [Ch. Robert.]

Le prix se calcule et se règle sur la valeur de l'ouvrage. Ce serait une erreur de penser et de croire qu'il faut nécessairement proportionner le salaire aux besoins de l'ouvrier. Il est manifeste qu'un patron ne saurait s'engager ni être tenu à satisfaire toutes les nécessités, moins encore toutes les envies de ses ouvriers. Jamais il n'arriverait à combler la profondeur de cet abîme. L'ouvrier, comme tout homme, est impatient à se créer des besoins factices ; il abusait volontiers, il n'abuse que trop souvent. Hélas ! Si on l'écoutait, il ne sortirait bientôt plus de chez lui qu'en voiture de maître, et ne travaillerait plus qu'avec des gants. En justice, le patron n'est tenu qu'à régler le salaire de l'ouvrier à raison de la qualité et de la quantité de l'ouvrage ou du nombre d'heures du travail. Ne confondons pas le juste prix avec le prix fixe. Autant du moins que nous pouvons en régler, le prix fixe consiste en ce que tous les ouvriers ou ouvrières d'une même fabrique, d'un même atelier, d'une même usine soient mis et traités sur le même pied, et salariés indistinctement les uns comme les autres, pourvu qu'ils fassent tous le même travail et à peu près la même quantité d'ouvrage. C'est pour un homme pour tous, tant la journée, tant l'heure, tant la pièce, etc., ni plus ni moins ; il n'y a pas à espérer de privilège, ni à solliciter d'augmentation.

Le juste prix est établi sur deux bases : le minimum suffisant et raisonnable de l'ouvrier, le bénéfice convenable et équitable du patron. En attendant au juste prix, le patron dit à l'ouvrier : " J'engage mon capital, je risque mes fonds, mais j'espère avec l'espérance de ne pas me ruiner et de profiter de mon industrie ; or, pour ne pas couvrir stupidement ma fortune, et même pour l'augmenter équitablement, je ne puis vous payer tant tel travail, ni plus ni moins, c'est mon juste prix, libre à vous d'accepter ou de refu-

ser. A son tour, l'ouvrier dit au patron : j'avance ma bonne volonté, je mets mon intelligence et mes forces à votre service ; je risque ma santé et peut-être ma vie, je ne saurais vous faire tel ouvrage qu'à raison de tel salaire, si je veux ne pas perdre mon temps, ne pas tomber dans la misère, et ne pas me condamner à ne pouvoir jamais améliorer ma position. Me voilà ! prenez ou laissez. S'ils tombent d'accord, et qu'ils contractent, ils ont traité ensemble au juste prix.

A qui appartient-il de déterminer les conditions du contrat ? Naturellement, et de prime abord, aux contractants eux-mêmes, s'ils sont capables de contracter. Mais voici l'obstacle : malheureusement, le patron, qui quelquefois n'est juste que tout juste, quand il l'est, cherche à bénéficier le plus qu'il peut : réduire le coût de la main d'œuvre, et obtenir au moindre prix le plus d'ouvrage possible, telle est sa devise et son calcul. L'ouvrier riposte par son calcul et sa devise à lui : donner au plus haut prix le moins de travail possible. L'entente n'est pas facile, et pour les mettre justement d'accord, il faudrait de toute nécessité un intermédiaire, un tiers, une autorité compétente et assez forte pour réprimer les abus de part et d'autre, et affermir le droit comme le devoir de chacun. Or, cette autorité-là, où la trouver, où la prendre ? Nous avons bien, en France, les conseils des prud'hommes, mais souvent on ne se donne pas la peine de recourir à leurs lumières, encore moins celle de se rendre et d'obéir à leurs jugements. On a essayé dans tous les pays de tous les moyens ; aucun jusqu'alors n'a parfaitement réussi. Clubs, meetings, associations ouvrières, manifestations dans la rue, grèves, répression par la force publique, chambres syndicales, commissions du travail, intervention de l'Etat, rien n'y fait. Le patron peut toujours se retrancher derrière les murs de sa fabrique, en fermer les portes après avoir renvoyé les travailleurs ; pour se les faire ouvrir les travailleurs n'ont guère d'autres ressources que la grève ou la révolte : deux moyens qui ne sont bons qu'à la ruine du capital et à l'anéantissement du salaire, c'est-à-dire à déshonorer le patron et à faire mourir de faim l'ouvrier.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe,